

MICHEL LOZYNSKY

DOCTEUR EN DROIT

LES
„DROITS” DE LA POLOGNE
SUR LA GALICIE

Exposé des faits historiques
sur lesquels les Polonais basent leurs prétentions
sur la Galicie.



LAUSANNE
IMPRIMERIES RÉUNIES S. A.

1917

MICHEL LOZYNSKY

DOCTEUR EN DROIT

LES
„DROITS” DE LA POLOGNE
SUR LA GALICIE

**Exposé des faits historiques
sur lesquels les Polonais basent leurs prétentions
sur la Galicie.**



LAUSANNE
BUREAU UKRAINIEN

1917

INTRODUCTION

AUX PROBLÈMES GALICIENS

Avant qu'éclatât la guerre mondiale, on s'intéressait fort peu, en Europe occidentale, à la Galicie. C'est à peine si l'on savait que c'est une province autrichienne possédant une autonomie comme les autres provinces d'Autriche. A ceux qui sous l'influence de la propagande polonaise s'occupèrent de cette question, on répondit que la Galicie était une partie de l'ancien royaume de Pologne annexée par l'Autriche, que les Polonais y eurent de terribles luttes à soutenir contre le gouvernement viennois pour obtenir certaines libertés, grâce auxquelles la Galicie devint une province autrichienne gouvernée par les Polonais, leur « Piémont » national.

Les Ukrainiens de Galicie protestèrent à maintes reprises contre cette manière de voir et se plaignirent d'être opprimés par les Polonais. Ceux-ci ne tardèrent pas à répondre. « La Pologne, dirent-ils, est une nation aimant à un tel point la liberté qu'il lui serait impossible d'opprimer personne, elle accorde au contraire aux Ukrainiens tout ce qui leur est réellement nécessaire pour le développement de leurs particularités nationales; si ceux-ci sont mécontents, cela provient en partie du caractère anti-social et « anarchiste » de leur mouvement, et en partie de la

jalousie des leaders ukrainiens qui voudraient arracher aux Polonais la puissance politique dans le pays. Enfin, la cause en est aussi aux intrigues dirigées contre les Polonais, aussi bien par le gouvernement de Vienne que par celui de Berlin, qui trouvent dans les chefs ukrainiens de dociles instruments. »

D'autre part, il existe en Russie une tendance toujours plus forte à faire passer la Galicie pour une antique terre russe, où l'on impose au peuple « russe » qui désire ardemment sa libération du joug autrichien et sa réunion à la Russie, une nationalité « ukrainienne » inventée.

Dès le début de la guerre, la Galicie a été presque entièrement occupée par les Russes, et pendant son séjour à Léopol, en mars 1915, le tsar a solennellement proclamé la réunion du « peuple russe » de Galicie à la mère-patrie. Plus tard l'Autriche a reconquis presque toute cette province, si bien qu'une petite partie seulement de la Galicie se trouve encore à l'heure actuelle aux mains des Russes.

En ce qui concerne le différend polono-ukrainien, celui-ci n'a fait que croître. Tandis que les Polonais désirent que la Galicie forme une partie du futur royaume de Pologne, les Ukrainiens s'élèvent avec la plus grande énergie contre ce projet et demandent que la partie ukrainienne de la Galicie (Galicie orientale) soit constituée en province autonome dans la monarchie autrichienne. Le rescrit de l'empereur François-Joseph (du 4 novembre 1916), publié en même temps que les manifestes des deux empereurs sur la formation d'un royaume de Pologne, résout ce différend en faveur des Polonais, étant donné qu'il promet à la Galicie une plus large autonomie, ce qui, vu les termes du manuscrit, ne peut être inter-

prété que dans le sens des aspirations polonaises.

Ainsi deux Etats et trois nationalités élèvent des prétentions sur la Galicie. L'Autriche veut la conserver comme lui appartenant de droit ; la Russie veut la conquérir comme antique terre russe, et sur ce point les prétentions de l'Etat et de la nation russe sont d'accord. Les Polonais la considèrent comme une partie de l'ancien royaume de Pologne qui doit former, sinon un Etat polonais indépendant avec les autres parties du territoire, du moins une organisation polonaise autonome.

Les Ukrainiens de leur côté se réclament de leurs droits historiques et nationaux et demandent que la Galicie orientale soit constituée en une province autonome d'Autriche, dans laquelle le peuple ukrainien jouira du droit de toute nation politique de se gouverner elle-même.

Il est compréhensible que pour les Occidentaux il paraisse difficile, sinon impossible, de s'orienter au milieu de questions si complexes. La Galicie ayant été placée au premier plan des intérêts politiques de l'Europe orientale par suite des derniers événements, il est nécessaire de connaître clairement la situation. C'est pour répondre à cette nécessité et donner un tableau exact des affaires de la Galicie (pour ainsi dire un abrégé politique sur ce pays) que nous publions la présente brochure.

I

COMMENT LA GALICIE EST DEVENUE PROVINCE AUTRICHIENNE

Comme on le sait, la Galicie a été acquise par l'Autriche du fait du partage de l'ancien royaume de Pologne. L'histoire de cette acquisition se présente comme suit :

La participation de l'Autriche au premier partage de la Pologne, par lequel elle acquit la plus grande partie de la Galicie actuelle, fut proclamée dans le manifeste d'occupation de l'impératrice Marie-Thérèse, le 11 septembre 1772 :

« Nos Maria Theresia, Dei Gratia Romanorum Imperatrix Vidua, Regina Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Slavoniæ, Galiciæ et Lodomeriæ, etc.

» Quandoquidem circumspecto præsentî Poloniæ statu Nos cum Russica Imperatoria nec non Regia Borussica Aula convenimus et consilium cæpimus, quæ unicuique Nostrum inaliquas hujus regni provincias antiquitus jura competunt, vindicandi lague effectui nunc mancipandi ; Nos illum terræ tractum tanguam portionem juribus Nostris respondentem per militem Nostrum occupari jussimus, qui quidem sequentibus limitus circumscribitur. » (Puis vient la délimitation des frontières.)

En même temps parut sur l'ordre du gouvernement autrichien, en latin et en allemand, ainsi qu'en

français et en polonais, mais abrégé, un exposé juridique et historique des motifs de l'occupation publié par l'historien hongrois J. Benczicz : *Jurium Hungariæ in Russiam Minorem et Podoliam, Bohemiæque in Osveciensem et Zatoriensem Ducatum prævia explicatio*. Vindob (1772). (En français : Exposé préliminaire des droits du royaume de Hongrie sur la Petite-Russie ou Russie Rouge et la Podolie, et du royaume de Bohême sur les duchés d'Ausschwitz et Zator. Vienne 1772.)

Comme l'on peut s'en rendre compte par les documents ci-dessus, l'occupation était basée sur les droits historiques (« quæ Unicuique Nostrum in aliquas hujus regni provincias *antiquitus jura* competent, — Nos illum terræ tractum tanquam *portionem juribus Nostris respondentem* per militem Nostrum occupari jussimus »), d'après lesquels les territoires occupés furent partagés en deux unités : la « Petite Russie ou Russie-Rouge et la Podolie », dont l'occupation était basée sur les droits du royaume de Hongrie, et « les Duchés d'Ausschwitz et Zator » dont l'occupation était basée sur ceux du royaume de Bohême.

Le territoire désigné sous le nom de « Petite-Russie ou Russie-Rouge » et qui formait la plus grande partie de tout le pays occupé, était ukrainien ; le reste était polonais. Bien que le gouvernement autrichien connût les différences historiques et nationales existant entre les deux parties du territoire occupé, elle les réunit pour des raisons d'ordre administratif et en fit une unité qui prit le nom de Galicie, d'après celui de la partie ukrainienne. En 1775, la Bukovine, petit pays de population ukrainienne et roumaine, fut arrachée à la Turquie et incorporée à la Galicie.

L'Autriche ne prit pas part au deuxième partage de la Pologne (1793). Lors du troisième partage (1795) elle acquit de nouveaux territoires, qui furent il est vrai incorporés à la Galicie, mais de telle sorte qu'au point de vue administratif, elle resta divisée en deux parties : la Galicie orientale avec Léopol pour capitale et comprenant les acquisitions de 1770 plus la Bukovine, et la Galicie occidentale ou Nouvelle-Galicie avec Cracovie pour capitale et les nouvelles acquisitions.

En vertu du traité de Schönbrunn (1809), la plus grande partie de la Galicie occidentale fut cédée au duché de Varsovie et le district de Tarnopol à la Russie.

En vertu du Congrès de Vienne (1815), l'Autriche rentra en possession du district de Tarnopol, mais céda le reste de la Galicie occidentale à la Pologne du Congrès. Cracovie devint une république indépendante, mais en 1846 elle fut occupée par l'Autriche et incorporée à la Galicie. Après la séparation de la Bukovine constituée en province spéciale, la Galicie atteignit ses frontières actuelles.

La dénomination officielle du pays en laisse reconnaître les différentes parties : « Royaume de Galicie et de Lodomérie avec le grand-duché de Cracovie et les duchés d'Ausschwitz et Zator. »

« Le royaume de Galicie et de Lodomérie » forme la partie orientale ukrainienne, comprenant les $\frac{2}{3}$ du territoire total, auquel il a donné son nom de « Galicie ». « Le grand-duché de Cracovie et les duchés d'Ausschwitz et Zator » forment la partie occidentale polonaise.

II

LA GALICIE, ÉTAT UKRAINIEN DE HALYTCH-VOLHYNIE

Après avoir exposé de quelle manière la Galicie a été acquise par l'Autriche, nous allons parler de son histoire antérieure.

De la Galicie occidentale polonaise il suffit de dire qu'elle fut toujours sous la domination des princes polonais et finit par former une partie intégrante du royaume de Pologne.

L'histoire de la Galicie orientale demande par contre un exposé plus détaillé qui seul pourra donner une idée exacte de la situation. Depuis une époque très reculée, la Galicie orientale a été considérée comme ukrainienne. Aux X^e et XI^e siècles, elle faisait partie de l'état ukrainien de Kiev, fondé par Vladimir le Grand (975-1015) et servait de province frontière contre les Polonais.

Le chroniqueur ukrainien Nestor (XII^e siècle) ayant mentionné dans l'un de ses récits le fait que Vladimir le Grand et ses successeurs luttèrent contre les Polonais pour ce territoire, ces derniers en profitent pour conclure que la Galicie était originairement polonaise et ne fut ukrainisée que plus tard.

A cette conclusion tout à fait arbitraire et dépourvue de fondement s'opposent les faits suivants :

1^o la Galicie orientale n'a été privée de son indépendance (par la Pologne) qu'en 1340, c'est-à-dire plus de trois siècles après la mort de Vladimir le Grand ;

2^o bien qu'elle ait appartenu pendant plus de quatre siècles à la Pologne (1340-1772) et qu'elle ait subi la domination polonaise en Autriche jusqu'à l'heure actuelle, elle a conservé son caractère ukrainien.

Si ce territoire avait été réellement polonais à l'époque de Vladimir le Grand, comment aurait-il pu, pendant des siècles de domination polonaise et contre la volonté de ses dirigeants, être ukrainisé et conserver jusqu'à maintenant un caractère ukrainien ?

La vérité est que la Galicie orientale formait un territoire frontière contre les Polonais et que comme tel elle devint la proie de leur « Drang nach Osten ».

Lorsque l'Etat de Kiev fut divisé en principautés, il se forma en Galicie plusieurs principautés ukrainiennes plus petites, dont le centre devint celle de Halytch, sous la dynastie des Rostyslav (fin du XI^e siècle).

Roman (1189-1205) réunit en un seul Etat (en 1199) la principauté de Halytch et celle de Vladimir en Volhynie. Sous cette dynastie, l'Etat de Halytch-Volhynie atteignit un tel degré de puissance, qu'il comprit pendant un certain temps toute l'Ukraine avec Kiev. Parmi ses princes les plus éminents, citons : Danylo, fils de Roman (1203-1264), fondateur de la capitale de la Galicie, Lemberg¹, qui entra en relations étroites avec le Pape et se fit couronner roi en 1253 par son légat ; citons encore son fils Lew (1264-1300) et le fils de celui-ci Georges (1300-1308) qui, comme son grand-père, prit le titre de roi.

¹ Lemberg-Leoberg-Leopolis, en ukrainien Lviv, fut ainsi nommé en l'honneur du fils de Danylo, Lew (Leo).

Ses deux fils André et Léon qui lui succédèrent, ne laissèrent pas d'héritiers mâles. La noblesse fit alors monter sur le trône un fils de leur sœur Marie, mariée au prince lithuano-polonais Troïden de Masovie. Le nouveau prince, qui portait le nom polonais de Boleslav et avait été élevé dans la foi catholique, adopta la religion orthodoxe, et en l'honneur de son grand-père prit le deuxième nom de Georges. Il régna de 1325 à 1340. La dynastie de Roman finit avec lui. De même l'Etat fondé par Roman touchait à sa fin.

Affaibli par les Mongols, oppressé par les Etats voisins, la Pologne, la Hongrie, la Lithuanie, il fut partagé après la mort du prince Boleslav-Georges entre la Pologne et la Lithuanie, pour tomber complètement sous la domination polonaise après l'union de la Lithuanie à la Pologne.

C'est aussi de l'époque dont nous venons de parler que proviennent les droits de la couronne hongroise, sur lesquels s'est appuyée l'Autriche lors du premier partage de la Pologne.

A l'époque des luttes pour la principauté de Halytch entre Vladimir, le dernier prince de la dynastie des Rostyslav et Roman (1189-1199), le roi de Hongrie qui soutenait Vladimir, s'empara de la capitale, Halytch, et y régna pour un temps très court, après avoir jeté Vladimir en prison.

Plus tard, après la mort de Roman, son Etat re-tomba sous la domination hongroise. En effet, le roi de Hongrie, André, tuteur de la veuve et des enfants du défunt Roman s'en empara et prit même le titre de « *Galicie Lodomeriæque rex* » (« roi de Halytch et de Vladimir, de Galicie et Lodomérie ») dénomination qui fait encore partie aujourd'hui des titres des rois de Hongrie.

La domination hongroise fut cette fois encore de courte durée ; le fils de Roman, Danylo, y mit bientôt fin.

Plus d'un siècle plus tard, après l'extinction de la dynastie de Roman et pendant les luttes pour sa succession, celle-ci fut l'objet d'un traité entre le roi polonais Casimir-le-Grand et les rois de Hongrie, Charles et Louis. Par ce traité (1387), le pays resta définitivement à la Pologne, tandis que les rois de Hongrie n'en gardèrent que le titre.

III

LA GALICIE SOUS LA DOMINATION POLONAISE

Un traité semblable fut conclu en 1339, c'est-à-dire quelque temps avant la mort du prince Boleslav-Georges, ce qui montre bien le plan du roi de Pologne Casimir-le-Grand et du roi de Hongrie Charles, de s'emparer de l'Etat de Halytch-Volhynie déjà affaibli.

Afin de mettre ce plan à exécution, Casimir-le-Grand entreprit, aussitôt après la mort du prince Boleslav-Georges, une guerre de conquêtes dans laquelle il fut soutenu par l'armée hongroise.

Mais cette campagne échoua, de même qu'une autre en 1335. Jusqu'en 1349 l'Etat de Halytch-Volhynie fut gouverné par le prince lithuanien Lubart, appelé sur le trône par la noblesse après la mort de Boleslav-Georges.

Cette année-là seulement Casimir-le-Grand réussit à conquérir une partie du territoire convoité, notamment l'ancienne principauté de Halytch (Galicie), l'autre partie (Volhynie) restant aux mains de Lubart.

En vertu du traité conclu entre Casimir-le-Grand et Louis, roi de Hongrie, celui-ci monta sur le trône de Pologne après la mort de Casimir (1370). Il sépara la Galicie des possessions de la couronne polo-

naise et la réunit à celles de la couronne de Hongrie.

Après la mort du roi Louis, la noblesse polonaise, afin de se séparer de la Hongrie, élit sa plus jeune fille, Hedwige. La nouvelle reine, profitant du désordre qui régnait en Hongrie depuis la mort de Louis, chassa l'armée hongroise de la Galicie et remplaça ce pays parmi les possessions de la couronne polonaise (en 1387).

Depuis cette époque jusqu'au premier partage de la Pologne en 1772, l'ancienne principauté ukrainienne de Halytch resta sous la domination polonaise.

Entre temps les autres territoires de Halytch-Volhynie étaient tombés, ainsi qu'il a été dit plus haut, sous la domination des princes lithuaniens. Mais la culture ukrainienne, très développée, étant à cette époque bien supérieure à la culture lithuanienne, encore primitive, il arriva que non seulement les Ukrainiens ne perdirent pas leurs particularités nationales, mais au contraire qu'ils influèrent sur les Lithuaniens.

Des princes lithuaniens embrassèrent la religion orthodoxe et la langue ukrainienne devint celle de la cour.

Cette période de l'histoire ukrainienne a été nommée pour cette raison, non pas période de la domination lithuanienne, mais période de l'Etat lithuano-ukrainien. Le prince lithuanien Jagellon, qui épousa la reine polonaise Hedwige, et réunit la Lithuanie à la Pologne, était également de religion orthodoxe. Ce processus historique, durant lequel la Pologne s'efforça de se fondre avec la Lithuanie, tandis que celle-ci cherchait à garder son indépendance, dura encore longtemps, jusqu'à ce que fut conclue en 1569 l'union de Lublin entre ces deux Etats. Les Polonais ont coutume de représenter cet acte comme une libre réunion de la Pologne et de la Lithuanie en une

unité politique d'ordre supérieur, chacune des deux parties conservant son indépendance intérieure.

En réalité, l'Union de Lublin signifiait que la Lithuanie avait perdu son indépendance et dès lors n'était plus qu'une province du royaume de Pologne entièrement livrée à l'influence polonisatrice.

Cet acte fut également décisif pour les territoires ukrainiens qui se trouvèrent ainsi soumis à la polonisation.

Leur histoire est celle d'une lutte continuelle du peuple ukrainien contre le gouvernement, lutte qui trouva son expression dans des soulèvements à main armée.

Le plus important fut la guerre de libération entreprise par Bohdan Chmielnicki (1648-1654), au cours de laquelle la plus grande partie des territoires ukrainiens s'arracha de force à la Pologne et s'unit à la Russie sous forme de république indépendante. Cette lutte fut suivie par toute l'Europe avec le plus grand intérêt.

La Galicie y prit également part, mais Bohdan Chmielnicki ne put réussir à la faire entrer dans les limites de sa république.

Son successeur, Ivan Vyhovsky, voyant que la Russie cherchait à assujettir la république ukrainienne, tenta de se rapprocher de la Pologne et conclut avec elle le traité de Hadiatch en 1658, d'après lequel les territoires ukrainiens devaient former un « grand-duché de Ruthénie » et celui-ci devenir un membre autonome du nouvel Etat polonais, organisé sur une base trialiste (Pologne, Lithuanie et Ukraine). Les Ukrainiens demandèrent alors à la Diète polonaise, chargée de sanctionner le traité, d'annexer la Galicie au « grand-duché ».

En un mot, la Galicie, de même que les autres territoires ukrainiens appartenant à la Pologne, ne

cessa jamais de considérer la domination polonaise comme étrangère et de lutter contre elle par tous les moyens en son pouvoir, jusqu'à ce que les partages de la Pologne eussent donné la Galicie à l'Autriche et le reste des territoires ruthènes à la Russie.

Cette résistance devint, il est vrai, toujours plus faible, les Polonais ayant réussi au cours des siècles à poloniser les classes supérieures, et le peuple ne jouant pas à cette époque un rôle politique aussi important qu'au XIX^e siècle et de nos jours.

Malgré tout, les Polonais ne réussirent pas à rendre leur action complète et définitive.

Seuls, les quelques Ukrainiens qui avaient été polonisés, considérèrent les partages de la Pologne comme la perte de leur propre gouvernement et l'assujettissement à un État étranger ; ils prirent part aux révoltes polonaises et s'efforcèrent plus tard par tous les arts de la politique moderne de conserver et d'augmenter leur influence, ce qui leur réussit surtout en Galicie. Encore aujourd'hui, sur la base de « droits historiques », ils élèvent des prétentions polonaises sur tous les territoires ukrainiens de l'ancien royaume de Pologne.

Mais l'âme du peuple resta ukrainienne, pour s'éveiller au cours du XIX^e siècle et faire valoir ses droits à une libre existence nationale ainsi qu'à un rôle en Europe orientale, conforme à sa grandeur numérique et à son histoire.

* * *

Ainsi nous voyons que la Pologne s'est emparée de la Galicie par droit de *conquête* et que pendant les quatre siècles de sa domination, elle a *asservi* le peuple ukrainien.

Elle s'est montrée incapable de développer un système étatique dans lequel plusieurs peuples, formant les différentes parties d'une unité politique supérieure, auraient pu conserver leur indépendance et développer leurs particularités nationales. Une lutte continuelle contre la domination étrangère et son influence dénationalisante d'un côté, des efforts méthodiques et énergiques pour l'anéantissement de la nationalité ukrainienne de l'autre, tel est le résumé de l'histoire polono-ukrainienne dans le royaume de Pologne. La perte des classes élevées et avec elles des représentants de l'idée et de la culture nationales, le rabaissement de toute la nation au niveau d'une masse paysanne asservie, tel a été, pour le peuple ukrainien, le résultat de son union à la Pologne.

Est-il nécessaire de prouver à l'opinion publique d'un Etat démocratique du XX^e siècle que cette conquête et cet asservissement d'un peuple par l'autre, que cette histoire commune de deux peuples et son résultat pour le vaincu, ne peuvent en aucune façon établir les droits du vainqueur ?

« La conquête, a dit le démocrate russe Herzen au sujet des « droits historiques » de la Pologne sur les territoires ukrainiens, n'est pas un droit, mais seulement un fait. » Ce fait a cessé d'exister par suite des partages de la Pologne. Le rétablir serait reconnaître la conquête et l'oppression comme un élément du droit de l'Etat et du droit des gens dans le sens éthique. C'est justement ce que désirent les Polonais, lorsqu'ils proclament leurs « droits historiques » sur tous les territoires ukrainiens de l'ancien royaume de Pologne.

IV

LA GALICIE, PROVINCE AUTRICHIENNE JUSQU'EN 1860

PROJET D'UN PARTAGE SUR LES BASES NATIONALES

a) DÉCRETS DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN

Dès que le gouvernement autrichien se fut assuré la possession de la Galicie, il commença à prendre des mesures qui prouvent qu'il se rendait bien compte qu'un territoire, dont les parties ont un passé historique si différent, sur lesquelles reposent les divers droits rendus valables par l'occupation de la Galicie, et qui présentent des contrastes nationaux si frappants, ne peut former un tout, une province uniforme.

Le 27 février 1847, l'empereur se prononça pour le partage de la Galicie en deux provinces administratives séparées, avec Léopol et Cracovie pour chefs-lieux.

L'ordonnance impériale du 29 mars 1847 contenait des instructions détaillées à ce sujet, d'où il ressort que la province de Cracovie devait comprendre la Galicie occidentale polonaise, et la province de Léopol, la Galicie orientale ukrainienne avec la Bukovine. Le décret impérial du 13 octobre 1847 demandait que l'on accélère les préparatifs du partage.

En 1848 le gouvernement, estimant qu'il était urgent de l'accomplir, le ratifia à la cour le 19 juin, sous le ministère Pillersdorf. Mais le changement de ministère empêcha qu'il fût contresigné et mis à exécution. Nous verrons plus loin que les machinations polonaises y contribuèrent pour une large part.

Néanmoins le gouvernement n'avait pas renoncé à son projet. Il est dit dans le décret de nomination de W. Zaleski (du 30 juillet 1848) qu'il était « élu gouverneur de la Galicie, y compris la province de Cracovie et la Bukovine, pour devenir, après le partage du pays en deux provinces, gouverneur de Cracovie ».

Le partage de la Galicie, annoncé dans le décret de nomination, fut définitivement proclamé par l'ordonnance ministérielle du 25 novembre 1848, qui confiait l'administration de la Galicie occidentale à la commission impériale et royale de la province de Cracovie.

b) LE MOUVEMENT UKRAINIEN

En 1848, avec la liberté politique, apparut en Autriche un mouvement ukrainien qui posait comme principale revendication nationale le partage de la Galicie et la création d'une province ukrainienne spéciale à l'intérieur de l'Autriche, province comprenant les territoires ukrainiens de la Galicie. Ce mouvement était dirigé par la société politique ukrainienne « *Holovna Rouska Rada* » (Conseil ruthène suprême), fondée le 2 mai 1848 à Lemberg. Son activité se manifesta par l'envoi d'une délégation au Congrès slave convoqué à Prague le 31 mai, par des mémoires adressés à la Couronne et au gouvernement, par des pétitions au Reichsrat, etc.

Afin de gagner à l'idée du partage les hautes sphères gouvernementales, le « Conseil ruthène suprême » adressa un mémorandum à la Couronne, le 9 juin 1848.

Ce mémorandum se terminait comme suit :

« Les Ruthènes demandent :

1. Que la partie de la Galicie habitée par eux forme une province spéciale, avec Lemberg pour capitale. Elle comprend les districts orientaux de la Galicie, de population ruthène.

Ce pays a du reste été autrefois indépendant ; tout d'abord il a formé une principauté, puis le royaume de Halytch, enfin la voïvodie de Ruthénie-Rouge¹.

2. Que la partie de la Galicie habitée par les Ma-soures soit séparée de la province ruthène. Ce territoire comprend les districts occidentaux de la Galicie, de population polonaise. »

Ce mémorandum à la Couronne fut bientôt suivi d'un autre adressé au ministère de l'intérieur le 17 juillet 1848 ; il avait pour but, d'un côté de faire connaître directement au gouvernement les revendications ukrainiennes, de l'autre de protester contre les aspirations polonaises tendant à organiser constitutionnellement la Galicie en une province autonome polonaise.

Pendant l'automne de la même année, le Conseil ruthène suprême envoya à l'empereur une députation. Elle fut reçue en audience particulière le 6 novembre 1848 et demanda en tout premier lieu le partage national de la Galicie.

Ces vœux furent en même temps présentés à différents ministères dans plusieurs mémorandums, et

¹ Une voïvodie était un district administratif en Pologne.

en particulier au ministère de l'intérieur, le 28 octobre 1848. Ce dernier mémorandum a été textuellement reproduit dans le journal officiel *Wiener Zeitung* (n° 204-5 ex 1848 supplément du soir), ce qui prouve que le gouvernement ne repoussa pas les demandes des Ukrainiens.

D'autre part, le « Conseil ruthène suprême » développa dans le pays une vive agitation, en vue de l'envoi de pétitions au Reichsrat en faveur du partage de la Galicie.

Celles-ci arrivèrent en très grand nombre pendant toute la durée du Parlement (juillet 1848 à mars 1849).

Mentionnons pour finir le mémorandum du 29 mars 1849, sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

c) LA CONTRE-ACTION POLONAISE

Afin de contrebalancer la propagande du « Conseil ruthène suprême », les Polonais cherchèrent à exercer une pression dans le sens opposé sur la Couronne, le gouvernement et le Reichsrat.

Une lettre du leader polonais, Franz Smolka, adressée à Lemberg le 8 août 1848, prouve que les Polonais furent pour quelque chose dans les obstacles mis à la réalisation du partage de la Galicie, accordé sous le ministère Pillersdorf.

Voici ce qu'il écrivit :

« On vient de nous apprendre que les sujets ruthènes ont adressé une pétition au Reichsrat en faveur du partage de la Galicie en deux districts administratifs. Vous savez que nous avons fait avorter ce partage *brevi manu*, après le rescrit impérial du 19 juin 1848. Seule une pétition pouvait remettre cette question à l'ordre du jour et l'utiliser à notre désavantage. C'est pourquoi il est nécessaire que

l'on adresse au Reichsrat une autre pétition de Ruthènes contre le partage de la Galicie, avec le plus grand nombre possible de signatures.

Il me semble que l'on est déjà en train de faire quelque chose à ce sujet. »

On fit en effet « quelque chose ».

Avec des éléments ukrainiens polonisés, les Polonais fondèrent une Société soi-disant ukrainienne, « Roussky Sobor » (Assemblée ruthène), qui devait représenter le point de vue polonais dans la question ukrainienne.

Cette société remplit le vœu de Smolka en envoyant au Reichsrat, au nom du peuple ukrainien, une pétition contre le partage de la Galicie.

Afin de détruire les résultats obtenus par le mémorandum du 28 octobre et par la députation du « Conseil ruthène suprême », reçue en audience le 6 novembre 1848, les Polonais envoyèrent une adresse à la Couronne et un mémorandum au ministère de l'intérieur (le 27 novembre 1848).

Dans ce mémorandum ils prétendaient que les revendications des Ukrainiens étaient dépourvues de toute base objective, la langue ukrainienne n'étant qu'un dialecte de la langue polonaise et ne pouvant se développer indépendamment ; d'autre part, la réalisation de ces demandes serait dangereuse pour l'Etat, car elle signifierait « un pas décisif vers la réunion des Ukrainiens sous le sceptre russe », « la base de la reconstitution d'un Etat ukrainien, tel qu'il existait au milieu du XIV^e siècle ».

Des brochures furent publiées dans le même sens et répandues parmi les membres du Reichsrat, afin d'exercer parmi eux une propagande active contre les revendications ukrainiennes.

d) LA QUESTION DU PARTAGE DE LA GALICIE
A LA COMMISSION DE RÉDACTION D'UNE CONSTITUTION
AUTRICHIENNE

Au Reichsrat autrichien qui se réunit à Vienne en juillet 1848 et se transporta ensuite à Kremsier (en Moravie) au mois de novembre, le partage de la Galicie fut mis à l'ordre du jour. La commission chargée d'établir les bases d'une Constitution de l'Empire délibéra du 22 janvier au 4 mars 1849 sur le point suivant : « Le territoire national et ses divisions. »

Le rapporteur proposa de maintenir l'ancien état de choses, c'est-à-dire que le « royaume de Galicie et la Bukovine » devaient former une province.

L'un des trois membres galiciens de la commission, l'évêque Jakimovytch, député ukrainien, soutint le point de vue ukrainien concernant le partage de la Galicie ; les députés polonais Smolka et Ziemialkowski s'y opposèrent naturellement, et Ziemialkowski prit dans ce sens une part très active aux débats.

Parmi les discours des autres membres de la commission, il faut mentionner spécialement ceux de l'historien tchèque Palatsky et de l'homme d'Etat Rieger, qui défendirent brillamment la cause du libre développement national ukrainien, mais qui refusèrent de voter pour ou contre le partage de la Galicie.

Mise aux voix, la demande des Ukrainiens fut repoussée.

Le projet de Constitution de Kremsier contient donc cette clause : « le royaume de Galicie et Lodomérie y compris Cracovie devra former une province ». La Bukovine devait être séparée de la Galicie et former une province séparée.

En ce qui concerne la division en districts des territoires de plusieurs nationalités, le projet de constitution était favorable à la délimitation et aux droits nationaux, d'après lesquels la Galicie devait être divisée en 10 districts, dont les limites seraient établies par une loi gouvernementale, avec le plus d'égards possible pour les nationalités.

e) LA GALICIE DANS LA CONSTITUTION DE L'EMPIRE
DU 4 MARS 1849 ET LA
CONSTITUTION POUR LA GALICIE DU 29 SEPTEMBRE 1850

Le Reichsrat autrichien fut dissous par le manifeste impérial du 4 mars 1849. En même temps une « Constitution pour l'Empire d'Autriche » fut octroyée avec la patente impériale de la même date.

D'après cette Constitution, « le royaume de Galicie et Lodomérie avec les duchés d'Ausschwitz et Zator et le Grand-Duché de Cracovie » devaient former une province.

De plus, tous les territoires de la Couronne devaient obtenir leur propre Constitution.

Ces décisions occasionnèrent l'envoi au ministère de l'Intérieur, le 29 mars 1849, du memorandum du « Conseil ruthène suprême », dont nous avons déjà parlé plus haut.

Vu l'octroi de constitutions locales, le memorandum réclamait le partage de la Galicie en deux provinces spéciales.

Un partage administratif du pays ayant déjà eu lieu (ordonnance du ministère de l'Intérieur du 25 novembre 1848), le gouvernement projetait de le compléter par la division de l'Assemblée représentative en deux diètes.

Ce plan fut proposé au gouverneur de la Galicie, comte Agenor Goluchowski, un Polonais qui, comme

homme d'Etat, a joué un grand rôle dans la politique intérieure de l'Autriche au profit de ses compatriotes. Le comte Goluchovski, dans son rapport du 9 mai 1849, se déclara résolument contre le partage du pays. Son principal argument était qu'une province ukrainienne spéciale en Autriche deviendrait un Piémont ukrainien, que d'un côté elle menacerait l'unité nationale de l'Autriche, de l'autre rendrait impossibles de bons rapports avec la Russie.

« La partie ruthène, dit-il, deviendrait le centre d'agitations et d'aspirations tendant à la réunion de tous les territoires ruthènes en un Etat. Ces aspirations pourraient être dangereuses aussi bien pour le maintien de la paix avec les états voisins que pour la conservation de ce territoire dans la monarchie. »

Pendant plus d'un an, on ne reparla plus d'une Constitution pour la Galicie. Entre temps, le gouvernement mûrissait un autre plan, le partage de la Galicie en trois parties, mais de telle sorte que l'unité du pays serait préservée.

Conformément à ce plan, le ministère de l'Intérieur publia un décret le 15 octobre 1850 concernant la division du pays en trois districts.

Cette division fut accomplie de telle sorte que la partie occidentale polonaise forma un gouvernement avec Cracovie pour capitale, et la partie orientale ukrainienne deux gouvernements avec Lemberg et Stanislaw.

D'après la nouvelle Constitution, chaque gouvernement devait posséder sa propre Diète (la « Landtagskurie ») compétente dans toutes les affaires qui lui seraient assignées par la Constitution de l'Empire.

L'unité du pays n'était préservée que par le fait que dans certains cas les trois diètes devaient prendre les mêmes décisions ; au cas où cela ne se pourrait pas, les affaires en question devaient être réglées par une

commission élue par les trois diètes et nommée Comité Central.

En outre, le Comité exécutif autonome devait être le même pour toute la Galicie et être élu par les trois diètes.

De cette façon les aspirations des Ukrainiens n'étaient pas complètement réalisées, cependant la constitution promise créait deux gouvernements ukrainiens dans lesquels le peuple pourrait jouer un rôle politique.

Malheureusement, ce plan ne devait jamais se réaliser. Par la patente impériale du 31 décembre 1851 tous les projets de constitution des années 1848-50 dans la monarchie des Habsbourg, y compris la constitution galicienne, furent annulés et l'absolutisme réintroduit.

* * *

Comme nous le voyons, les Ukrainiens de Galicie firent déjà preuve pendant cette période d'une conscience nationale développée, bien qu'ils fussent encore affaiblis par quatre siècles de domination polonaise. Ils étaient fiers de leur histoire nationale et s'efforcèrent d'obtenir en Autriche une situation politique conforme à cette histoire.

Il y avait aussi des chances pour que leurs aspirations se réalisassent.

S'il en a été autrement, la cause en est en partie à la situation politique générale de l'Autriche, en partie à la faiblesse politique des Ukrainiens, mais surtout au fait que le gouvernement autrichien ne leur a témoigné de l'intérêt qu'en tant qu'il était dans ses vues de créer un contre-poids ukrainien aux aspirations polonaises.

C'est pourquoi il se réconcilia plus tard avec les

Polonais et leur abandonna la domination politique sur le peuple ukrainien en Galicie.

Néanmoins, cette période de l'histoire réfute l'assertion des Polonais selon laquelle la Galicie serait depuis très longtemps une unité historico-politique portant l'empreinte polonaise, puisqu'au milieu du XIX^e siècle la Galicie n'était encore qu'un territoire occupé, que l'on projetait d'organiser dans le sens des aspirations ukrainiennes.

Enfin, en ce qui concerne l'attitude des Polonais pendant cette période, il faut insister sur la manière dont ils ont combattu les revendications ukrainiennes.

D'un côté ils ont fait passer la langue ukrainienne pour un dialecte du polonais et le peuple ukrainien pour une branche de la nation polonaise¹ et ont ainsi mis en doute aussi bien son droit que ses capacités à l'indépendance, de l'autre ils l'ont qualifié d'élément dangereux pour la sécurité de l'Etat, élément pour lequel une province ukrainienne spéciale en Autriche signifierait un pas en avant vers la reconstitution d'un Etat ukrainien indépendant. C'était par le fait même reconnaître sa conscience nationale et son aptitude à former un Etat.

Il en a toujours été ainsi jusqu'à l'heure actuelle. Tantôt les Polonais mettent en doute la nationalité même du peuple ukrainien, et encore plus son rôle historique, et lui dénie toute capacité politique; tantôt ils proclament le danger ukrainien comme menaçant aussi bien l'Autriche-Hongrie que la Russie dans leur existence, les Ukrainiens tendant à former un Etat de 40 millions d'habitants.

¹ Nous conseillons à nos lecteurs de comparer ce procédé avec la conduite analogue des Russes envers le peuple ukrainien. Ils verront que les méthodes des « peuples dominants » sont à peu près semblables.

LA GALICIE
PROVINCE AUTRICHIENNE AUTONOME
SOUS LA DOMINATION POLONAISE

Après une période d'absolutisme de près de 10 ans, un décret impérial (nommé diplôme d'octobre) fut publié en Autriche le 20 octobre 1860. Ce diplôme promettait la réintroduction de la Constitution sur les bases d'une large autonomie des peuples de la monarchie, celle-ci paraissant ainsi une fédération de peuples indépendants.

L'auteur en était l'homme d'Etat polonais mentionné plus haut, le comte Agenor Goluchowski.

Cette promesse de Constitution fut réalisée par la patente impériale du 26 février 1861 ; elle abandonnait cependant l'idée fédérative et établissait la Constitution sur des bases centralistes.

Enfin en 1867 le dualisme fut introduit, c'est-à-dire le partage de la monarchie des Habsbourg en deux Etats, l'Autriche et la Hongrie, et la Constitution autrichienne fut achevée par une série de lois du 21 décembre 1867 (Constitution de décembre). En ce qui concerne le partage de l'Autriche en provinces et leurs rapports avec celle-ci, la patente de février revenait à la tradition de la Constitution de l'Empire du 4 mars 1849 et introduisait le même partage de l'Etat en provinces et pour celles-ci les mêmes constitutions locales qui délimitaient la com-

pétence des diètes dans le sens de la Constitution de l'Empire.

Ces réglemens forment encore aujourd'hui les bases de l'autonomie des peuples en Autriche.

Quant à la Galicie, le gouvernement autrichien, sous l'influence des Polonais, renonça à son projet de partage des années 1848, et en fit une seule province avec une Diète.

Les Polonais, aux aspirations desquels correspondait le décret d'octobre, n'étaient cependant pas satisfaits de l'autonomie proclamée par la patente de février et la Constitution de décembre.

Le décret d'octobre ne pouvant être mis à exécution dans toute la monarchie par suite des circonstances, ils désiraient tout au moins que la Galicie occupât une position spéciale, que, ne dépendant pas de l'autorité centrale d'un côté et étant dirigée par les Polonais de l'autre, elle devînt une organisation politique polonaise.

Ces aspirations trouvèrent leur expression dans la « Résolution galicienne » adoptée par la majorité polonaise du Landtag galicien pendant la séance du 24 septembre 1868, après que les députés ukrainiens, en manière de protestation, eurent quitté la salle.

Dans cette résolution, à laquelle la situation politique de la Croatie par rapport à l'Etat hongrois servit de modèle, les Polonais prétendaient que la Constitution du 21 décembre 1867 « n'accordait pas à la Galicie autant d'indépendance au point de vue des lois et de l'administration qu'il lui en était dû, vu son *passé historique et politique* et sa *nationalité particulière* ; c'est pourquoi ils réclamaient pour la Galicie une large « *autonomie nationale* », c'est-à-dire un *gouvernement local* responsable devant la

Diète pour les questions d'administration intérieure, de justice, d'enseignement, de sécurité publique et de culture nationale, ainsi qu'un *ministre* spécial au Conseil de la Couronne. »

Puisque la résolution parle d'un « passé historique et politique » et d'une « nationalité spéciale » de la Galicie, et réclame pour celle-ci une « autonomie nationale », il est clair que les Polonais voulaient faire de la Galicie une province *polonaise*, dans laquelle le peuple ukrainien aurait été opprimé et polonisé.

N'ayant pu réaliser leurs espérances par voie de Constitution, ils surent cependant, par des arrangements avec la Couronne et le gouvernement, ainsi que par leur tactique politique au Parlement, créer exactement en Galicie la situation qui leur permettrait d'atteindre au but.

La Galicie n'obtint pas, il est vrai, un « gouvernement responsable devant la Diète », mais bien un gouverneur impérial et royal qui, dans la règle, était élu parmi les hommes politiques polonais et qui jouissait de la confiance de la majorité polonaise de la Diète et du Club parlementaire polonais. Dès que cette confiance lui était refusée, il devait démissionner. De cette manière, le gouverneur de Galicie et avec lui le gouvernement du pays à la tête duquel il se trouvait, dépendaient bien des Polonais.

Par de semblables voies détournées, ils obtinrent également un « ministre de Galicie au Conseil de la Couronne ». Les lois autrichiennes n'en font, il est vrai, pas mention, mais la Couronne a le droit d'élire un « ministre sans portefeuille ». En vertu de ce droit, elle en a élu un le 11 avril 1871 parmi les hommes politiques polonais, fait qui s'est reproduit souvent depuis.

Au point de vue juridique, il n'existe donc au cabinet autrichien qu'un « ministre sans portefeuille » polonais ; mais en réalité, par suite d'arrangements entre les Polonais, la Couronne et le gouvernement, ce ministre a obtenu le droit de donner son avis sur toutes les affaires de Galicie du ressort des ministres, et de mettre son veto à toute décision ne correspondant pas à sa manière de voir.

De cette façon les Polonais ont obtenu aussi bien un gouvernement local polonais en Galicie que l'influence désirée par eux sur le gouvernement autrichien dans toutes les affaires de ce pays. La domination polonaise en Galicie a été ainsi établie, et dans la mesure nécessaire à sa durée.

Nous allons maintenant exposer brièvement de quelle manière elle a été exercée et ce qu'elle signifiait pour le peuple ukrainien.

L'administration politique, à la tête de laquelle se trouvait un gouverneur polonais, fut complètement polonisée et exercée dans le sens des visées polonaises.

Tout le corps administratif était polonais ; par principe les Ukrainiens n'étaient pas admis dans le service des affaires politiques. A l'heure actuelle il n'existe pas même dix fonctionnaires qui soient de nationalité ukrainienne.

De même la *justice* fut polonisée. Les Ukrainiens furent, il est vrai, admis dans la magistrature, mais en si petit nombre qu'ils disparaissaient presque complètement dans le flot des fonctionnaires polonais.

Ils étaient en principe exclus des postes supérieurs et n'y étaient que supportés.

En vertu de l'article 19 de la Constitution du 21 décembre 1867 sur les droits généraux des citoyens, toutes les langues ont la même égalité de droits en

Autriche, dans les écoles, l'administration et la vie publique.

Mais en Galicie cette égalité de droits a été appliquée de telle sorte que le polonais est devenu la langue officielle, tandis qu'en ce qui concerne l'ukrainien, il est permis seulement de s'adresser aux autorités en cette langue et de demander qu'elle soit employée dans les négociations, les renseignements écrits, etc. Mais qu'arrive-t-il dans la pratique ?

Premièrement, les fonctionnaires polonais ne connaissent pas l'ukrainien et, secondement, ils haïssent aussi bien le peuple ukrainien que sa langue. C'est pourquoi il suffit de s'adresser à eux en ukrainien pour les indisposer contre vous et votre cause. Les Polonais ne font par principe aucune attention aux droits de la langue ukrainienne et il faut soutenir de terribles luttes pour les y forcer.

Si un fonctionnaire ukrainien tente de défendre ces droits, on lui reproche de faire de la politique et on le transfère pour « raisons de service » dans la partie occidentale polonaise de la Galicie où il n'a plus l'occasion de défendre la langue ukrainienne.

Nous arrivons maintenant à l'*instruction publique*. La plus haute autorité scolaire du pays est le Conseil national scolaire, où les Ukrainiens ne sont qu'en infime minorité, de telle sorte qu'ils se trouvent impuissants en face de la politique polonaise.

La sphère d'activité du Conseil scolaire s'étend sur les écoles primaires et secondaires ; sa politique dans ce domaine se présente comme suit :

Des écoles primaires avec enseignement en ukrainien devant être ouvertes dans les localités de population ukrainienne, elles ne le sont qu'en nombre insuffisant et de type tout à fait médiocre.

Les livres d'école sont bien publiés en ukrainien, mais ils sont pénétrés d'une tendance nationale polonaise ; dans ces livres la domination polonaise, aussi bien dans l'ancien royaume de Pologne qu'actuellement en Galicie, est représentée aux enfants comme un vrai bienfait pour le peuple ukrainien, tandis que les luttes des Ukrainiens pour leur indépendance sont traitées de révoltes criminelles de masses sauvages contre les autorités légitimes.

Lorsqu'on nomme des professeurs, on donne la préférence aux Polonais. Par contre, les autorités scolaires polonaises s'efforcent toujours de nuire aux instituteurs ukrainiens, et celui qui ose reconnaître ouvertement sa nationalité et cherche à éclairer le peuple, perd sa place.

Dans les écoles normales, les élèves ukrainiens sont traités de telle sorte que le nombre d'instituteurs ukrainiens diminue chaque année.

Par une loi promulguée en 1868, l'ouverture d'écoles secondaires avec enseignement en ukrainien dépend de la décision de la Diète.

Le fait qu'en 1914 cinq gymnases publics ukrainiens existaient en tout en Galicie, nous montre de quelle manière la majorité polonaise de la Diète a usé de ce droit.

Un de ces gymnases existait déjà en 1868 ; donc pendant près de 50 ans la majorité polonaise n'a autorisé l'ouverture que de quatre gymnases ukrainiens, et pour chacune de ces autorisations il a fallu lutter âprement pendant des années, aussi bien à la Diète qu'au Reichsrat.

En ce qui concerne les universités, il suffit de dire que les Polonais se sont opposés par tous les moyens, aussi bien à l'introduction de nouvelles

chaires ukrainiennes à l'université de Lemberg, où les Ukrainiens en ont toujours possédé plusieurs, qu'à la fondation d'une université ukrainienne spéciale à Lemberg.

Dans de telles circonstances, un libre développement politique et culturel du peuple ukrainien était impossible.

La situation *économique* n'était guère préférable, les classes élevées s'étant polonisées au cours de l'histoire sous la pression de la domination polonaise.

Les aspirations des Polonais sur la Galicie tendaient d'un côté à empêcher la régénération économique du peuple ukrainien, de l'autre à utiliser la puissance économique polonaise pour poloniser la partie orientale ukrainienne, et enfin à transformer à leur profit le pourcentage des habitants.

Ainsi dans les villes, on rendait difficile, sinon impossible aux Ukrainiens instruits l'accès aux postes administratifs, spécialement dans le domaine de l'administration politique et autonome. Les professions libérales, de même que le commerce et l'industrie, étaient boycottés; les employés ainsi que la classe ouvrière étaient mis dans l'alternative de renier leur nationalité ou de mourir de faim. A la campagne, où la population est entièrement ukrainienne, on ne s'inquiétait nullement de réformes agraires dont les paysans avaient un si pressant besoin. On les laissait au contraire végéter misérablement jusqu'à ce qu'ils fussent forcés de quitter leur terre natale, soit pour chercher du travail dans les villes où les guettait la polonisation, soit pour s'expatrier en Amérique et diminuer ainsi le nombre des Ukrainiens au profit de l'élément polonais. Les terres ainsi abandonnées étaient cultivées par des paysans polonais, ce qui hâtait la colonisation du pays.

Un parcellement méthodique des propriétés foncières de la Galicie orientale, tombées aux mains des Polonais, devait encore mieux remplir ce but.

Un partage de ces terres entre les paysans ukrainiens, pour remédier au manque de biens-fonds, aurait été une « trahison nationale », « le don de terres polonaises à des ennemis ».

Le parcellement en question avait pour but de faire coloniser le territoire ukrainien par des paysans polonais, ceux-ci représentant, en face de la population ukrainienne si appauvrie, une organisation forte au point de vue économique et capable de se développer. D'autre part, étant en relations avec les villes polonaises, elle formait une base très favorable à la politique de polonisation. On enlevait ainsi aux Ukrainiens la possibilité de parler de la Galicie orientale comme d'une terre ukrainienne, et de demander la constitution de celle-ci en une province autonome.

Ainsi, toute la structure étatique du pays : administration politique, justice, écoles — sans parler de l'autonomie nationale et des institutions administratives — fut polonisée et ne servit qu'aux intérêts des Polonais, qui étaient d'opprimer le peuple ukrainien, aussi bien dans le libre développement de sa nationalité que dans le domaine de la culture matérielle, de développer à ses dépens la culture intellectuelle et matérielle polonaise, et, avec l'aide de celle-ci, de poloniser l'élément ukrainien, de même que les autres éléments non polonais (Juifs, Allemands).

Il était extrêmement difficile aux Ukrainiens de lutter contre ces desseins. Déjà condamnés par le mode d'élection à une minorité, aussi bien à la Diète qu'à la fraction galicienne au Reichsrat, ils furent réduits par le gouvernement local polonais à

un groupe tout à fait insignifiant dans les deux corps représentatifs, grâce aux « élections galiciennes », devenues célèbres dans le monde entier. Ces élections signifiaient pour les Ukrainiens : arrestations, condamnations et même massacres, si bien que seule la représentation polonaise passait pour celle du pays, à la Diète comme au Reichsrat.

En 1907 seulement, grâce à la réforme électorale démocratique, le peuple ukrainien acquit un peu plus d'importance au Reichsrat, quoique d'une manière encore très insuffisante. Par contre, à la Diète galicienne, il a dû lutter jusqu'à ces derniers temps pour une réforme électorale qui n'a été exécutée qu'au commencement de 1914.

La situation du peuple ukrainien sous la domination polonaise a été fort bien caractérisée par les paroles du leader des social-démocrates polonais de Galicie, Ignace Daszynski. (Celui-ci est devenu depuis l'un des plus ardents défenseurs de la domination polonaise sur les territoires ukrainiens de l'ancien royaume de Pologne.)

En 1899, il a eu le courage de déclarer, pendant la séance du parti social-démocratique autrichien à Brünn :

« Nous avons en Galicie près de trois millions et demi d'Ukrainiens qui par la création de la province galicienne ont été réduits à une minorité sans espoir...

» La culture polonaise s'est développée en Galicie orientale aux dépens de ces trois millions et demi d'Ukrainiens. »

Ce demi-siècle de domination qui insulte aux conceptions modernes de liberté nationale, peut-il former la base juridique des prétentions polonaises sur la Galicie orientale ukrainienne ?

VI

MÉTHODES POLONAISES CONTRE LES UKRAINIENS

RUSSOPHILISME ET RADICALISME

Afin de justifier auprès de l'Etat leur domination en Galicie et pour se prémunir plus efficacement contre les aspirations politiques des Ukrainiens, les Polonais ont fait passer ceux-ci, devant la Couronne et le gouvernement, pour un peuple pénétré de russophilisme d'un côté, et de radicalisme politique et social de l'autre, de sorte que, d'après leur dire, seuls les Polonais sont à même de conserver ce pays à l'Etat et d'y maintenir l'ordre.

La monarchie austro-hongroise se trouvant en opposition avec la Russie sur le terrain de la politique internationale, et la politique de l'Autriche se prêtant peu à des réformes politiques et sociales dans le sens de la démocratie moderne, les paroles des Polonais ont trouvé en elle un auditeur bien disposé. Au sujet du russophilisme du peuple ukrainien en Galicie, nous pouvons dire ce qui suit :

La propagande russe parmi ce peuple remonte au début du XIX^e siècle, époque à laquelle elle fut entreprise parmi tous les peuples slaves par les panslavistes de Petrograd et de Moscou.

L'idéal des panslavistes russes était de voir « tous les fleuves slaves se jeter dans la mer russe », ce qui équivalait à l'union de tous les Slaves sous la bannière de la Russie.

La propagande russe parmi les Ukrainiens de Galicie présentait cependant un tout autre caractère que parmi les autres peuples slaves.

Tandis que chez ceux-ci elle était faite sous le prétexte de libérer les dits peuples du joug étranger (allemand et turc) et pour leur libre développement national, en Galicie elle était ouvertement dirigée contre le développement du peuple ukrainien, celui-ci ne formant pas, d'après les Russes, de nationalité particulière, mais au contraire faisant partie de la nation russe, composée de trois branches : grand-russienne, petite-russienne et blanc-russienne, et n'ayant par conséquent pas le droit de se développer indépendamment, sa voie naturelle étant de s'assimiler la langue et la culture russes.

Tel a toujours été le point de vue du gouvernement envers le peuple ukrainien¹. Les mesures les plus rigoureuses ont été prises contre lui et ont culminé dans l'ukase de 1876 défendant d'imprimer quoi que ce soit en ukrainien.

En Galicie, où le gouvernement russe cessait d'être tout puissant, il voulut inculquer au peuple ukrainien, par la propagande, les mêmes principes qu'il cherchait à introduire en Russie par la force.

La domination polonaise lui fournit des bases favorables. Le peuple ukrainien était accablé, il ne pouvait ni développer librement ses particularités nationales, ni jouer un rôle politique conforme à son importance, et perdait tout espoir de voir son sort s'améliorer. Il lui paraissait impossible de se débar-

¹ La fausseté et le non-fondé de cette manière de voir ont été prouvés par l'Académie impériale des sciences de Pétrograd dans son mémoire officiel « Sur la suppression des restrictions concernant l'emploi de la langue ukrainienne », Pétrograd, 1905, où elle déclare que la langue ukrainienne (petite-russienne) est une langue indépendante, égalant la langue russe.

rasser par ses seules forces du joug polonais et de faire reconnaître sa nationalité. C'est sur ce terrain bien préparé que tombèrent les paroles des agitateurs russes : « Vous ne formez pas une nationalité particulière et ne serez jamais en mesure d'en devenir une, car les Polonais vous écraseront. Ce n'est que comme Russes, comme branche petite-russienne de la grande nation russe que vous pourrez tenir votre rang à côté des Polonais.

» Vous n'aurez pas besoin de vous créer une culture nationale, vous n'aurez qu'à puiser dans le trésor de la culture russe, si grande qu'elle peut s'opposer avec succès à la culture polonaise.

» Comme Russes vous pourrez jouer un rôle politique, car derrière vous se tiendra la puissante Russie.

» Tant que vous resterez en Autriche, la Russie saura vous défendre contre toute oppression nationale, car l'Autriche devra compter avec elle ; puis le jour viendra où elle vous délivrera et vous réunira à son propre Etat. »

De telles paroles étaient tentantes. Seule la possibilité d'un libre développement national pouvait contrebalancer leur influence. Malheureusement cette possibilité disparut lorsque la Galicie fut organisée en province sous la domination polonaise. Les intellectuels se séparèrent alors en deux camps.

Les uns, qui avaient perdu tout espoir, comptèrent sur l'appui de la Russie ; ils proclamèrent partout que le peuple ukrainien était « une branche du peuple russe » et réunirent leurs adhérents en un « parti russo-national ».

Les Polonais profitèrent de cette activité pour faire passer tout le peuple ukrainien de Galicie pour

russophile, devant la Couronne et le gouvernement.

Le premier ministre polonais de Galicie, Ziemialkowski, s'est vanté dans un mémoire d'avoir toujours eu sur lui des coupures *ad hoc* de l'organe de la presse russophile d'alors, de manière à pouvoir les montrer à l'empereur François-Joseph I^{er} chaque fois que l'occasion s'en présenterait.

Les autres, restés fidèles à leur nationalité, formèrent le parti ukraino-national. Celui-ci avait pour programme l'unité nationale de tout le peuple ukrainien sans égard aux frontières des Etats, et s'efforçait de se rapprocher de son idéal, c'est-à-dire d'une Ukraine libre, par le développement de la culture nationale, la conquête des droits politiques et le relèvement économique des masses populaires.

Le peuple ukrainien de Galicie étant en grande partie formé de paysans pauvres, non instruits, et défavorisés au point de vue politique, le parti ukraino-national réclama d'importantes réformes politiques et sociales dans le sens de la démocratie moderne, réformes qui devaient aider cette masse paysanne à atteindre à un degré de culture plus élevé et à jouer un rôle politique, seul moyen d'en faire rapidement une nation moderne.

Ce mouvement donna à nouveau aux Polonais l'occasion d'accuser les Ukrainiens de Galicie de radicalisme politique et social, accusation qui, grâce au conservatisme des hautes sphères d'Autriche, devait trouver auprès d'elles un accueil favorable.

Un peu plus tard, lorsque le mouvement ukrainien prit plus d'étendue, aussi bien en Autriche qu'en Russie, les écrivains politiques polonais des deux Etats commencèrent à parler d'un « danger ukrainien ». Ce danger consistait, selon eux, en ce que

les Ukrainiens aspiraient à la création d'un Etat indépendant qui serait menaçant aussi bien pour l'Autriche et la Russie que pour tout le système de l'équilibre européen.

Ainsi les deux tendances des Ukrainiens de Galicie furent utilisées contre eux par les Polonais.

Bientôt le parti ukraïno-national devint plus puissant et le moment approchait où tout le peuple ukrainien se rassemblerait sous la bannière de l'unité nationale et réclamerait ses droits.

Afin de contrebalancer cette influence grandissante, les Polonais commencèrent à soutenir le parti russo-national. Mais pour justifier leur politique auprès du gouvernement, ils déclarèrent que la tendance russo-nationale ne différait de l'ukrainienne que par son conservatisme ; les uns étaient des Vieux-Ruthènes conservateurs, les autres des Jeunes-Ruthènes radicaux, de sorte qu'il fallait nécessairement soutenir l'élément conservateur contre le radical.

Cette aide donnée au parti russo-national eut une grande importance pour la politique polonaise, non seulement en Galicie, mais aussi en Russie, car elle lui fit subir un revirement au profit de cette puissance.

Le principe fondamental de cette nouvelle tendance a été exposé en 1908 par Roman Dmovsky, chef du Club polonais à la Douma d'Empire, dans son livre « *L'Allemagne, la Russie et la question polonaise.* »

« Depuis la guerre franco-allemande la paix et la liberté de l'Europe ne sont plus menacées par la Russie, mais par l'Allemagne. C'est pourquoi la Pologne a cessé de former un Etat tampon entre l'Europe et la Russie ; sa mission est maintenant de servir de rempart au monde slave, en particulier à la Rus-

sie, contre le « Drang nach Osten » allemand. Le peuple polonais doit donc obtenir en Russie une liberté conforme à cette mission.

» La politique de la monarchie austro-hongroise marchant à la remorque de l'Allemagne, les Polonais n'ont rien à espérer à l'avenir ni de l'Allemagne, ni de l'Autriche-Hongrie. Il s'ensuit que toute la politique polonaise doit s'appuyer sur la Russie et chercher son avenir en une réconciliation polono-russe. »

Vue sous ce jour, la tactique polonaise en Galicie paraissait être un acte d'amitié envers la Russie. Elle fut du reste considérée comme telle aussi bien par les Polonais que par les nationalistes russes et le mot d'ordre devint : combattre en commun contre le « danger ukrainien ».

Lorsque la guerre actuelle éclata, il s'en suivit, dans les méthodes polonaises envers le peuple ukrainien, un certain partage des rôles.

Aussitôt après la déclaration de guerre, la presse polonaise en Galicie commença à accuser toute la population ukrainienne de sympathies russophiles, les autorités polonaises opérèrent des arrestations en masse, en un mot tout le peuple ukrainien fut accusé de russophilisme et traité comme tel. On peut s'imaginer toute la portée de cette tactique dans un pays frontière, théâtre des opérations.

Après l'occupation de la Galicie par les Russes, un certain nombre d'hommes d'Etat polonais se trouvèrent en Autriche, les autres en Russie.

Les premiers continuèrent à accuser les Ukrainiens de russophilisme, leur refusant toute conscience nationale, aussi bien en Galicie que dans les territoires ukrainiens de Russie occupés par les empires centraux, et les faisant passer pour une masse inculte,

russifiée jusqu'ici avec succès par les Russes, mais qui maintenant doit être polonisée, car seul un Etat polonais s'étendant le plus possible vers l'est pourra s'opposer au *Drang nach Westen* russe.

Les Polonais ont en effet réussi à obtenir une plus large autonomie en Galicie, c'est-à-dire une plus grande domination sur le peuple ukrainien. Le pays ukrainien de Cholm a été incorporé au nouveau royaume de Pologne proclamé par les empires centraux, et en Volhynie, où les Polonais ne formaient avant la guerre que les 6 % de la population, une politique administrative a été établie qui surpasse encore, avec ses méthodes de polonisation, les méthodes employées en Galicie à l'époque où la domination polonaise avait atteint son point culminant.

Les autres politiciens polonais se trouvant en Russie ont adopté le point de vue du gouvernement du tsar et des nationalistes russes, selon lequel il n'y a pas et ne doit pas y avoir de nationalité ukrainienne.

Le régime tsariste en Galicie occupée a trouvé en eux une aide et un soutien précieux dans sa politique de persécution et d'extermination de tout ce qui est ukrainien.

VII

LA GALICIE ORIENTALE

TERRITOIRE UKRAINIEN

Comme nous l'avons vu précédemment, la province de Galicie, telle qu'elle a été créée vers 1860 par le gouvernement autrichien, n'est pas une unité historique et politique, mais un ensemble artificiel, ayant pour but, d'un côté, de maintenir la domination des Polonais sur la Galicie Orientale, de l'autre de faire de ceux-ci un facteur puissant en Autriche.

La composition nationale du pays prouve à quel point la domination polonaise y est peu légitime. Cette province comptait, en 1910, 8 millions d'habitants, dont 46 % de Polonais, 42 % d'Ukrainiens, 11 % de Juifs et 1 % d'Allemands.

Les Polonais forment donc une minorité nationale.

Si l'on sépare le pays en ses parties naturelles, historiques et nationales, c'est-à-dire en Galicie Occidentale polonaise et en Galicie Orientale ukrainienne, on verra quelle injustice criante représente la domination polonaise dans cette dernière.

Celle-ci a toujours gardé, au cours des siècles, sa propre individualité. Elle fit d'abord partie de l'Etat de Kiev, puis devint le centre de l'Etat de Halytch-Volhynie, fut plus tard occupée par les Polonais, et forma, sous le nom de « Palatinat de Ruthénie », un territoire spécial.

Elle se sentit toujours étrangère à la Pologne, et

celle-ci la traita comme telle. Enfin, en vertu des « droits historiques de la couronne hongroise », elle fut acquise par l'Autriche lors du partage de la Pologne et administrée en commun avec les territoires polonais, acquis pendant le même partage, quoiqu'en vertu d'autres « droits ». Cette unité administrative n'était cependant que provisoire et devait faire place, lors de l'organisation définitive, à un partage en provinces, sur des bases historiques et nationales. Nous en avons la preuve dans les projets élaborés en 1847-1850.

Quoique se trouvant depuis plus longtemps que tout autre territoire ukrainien sous la domination polonaise, la Galicie Orientale a gardé jusqu'à nos jours son caractère spécial. Elle est habitée, en majeure partie, par des paysans. Ceux-ci, à l'exception d'un nombre infime de colons polonais, sont tous ukrainiens. Les villes présentent, il est vrai, un caractère polonais, mais celui-ci n'est qu'extérieur. Il a été imposé par la bureaucratie polonaise, toute puissante en Galicie, au gros de la population des villes, qui est juive. Ces deux éléments réunis prenant ainsi le dessus par la force de la majorité, ont prêté aux villes une apparence polonaise. Mais que cette domination vienne à disparaître, les Juifs n'auront alors plus aucun intérêt à se faire passer pour Polonais, et immédiatement les villes de la Galicie Orientale reprendront leur apparence première.

Dès que le peuple ukrainien pourra jouer un rôle politique conforme à son rang et que l'administration du pays lui sera confiée, les villes cesseront de former des îlots polonais au milieu de la mer ukrainienne, pour ne faire qu'un tout avec le reste du pays. La statistique suivante en est la preuve.

La Galicie Orientale s'étendant sur un territoire de

53 000 km², comptait, en 1910, 5 120 000 habitants, dont 3 580 000 Ukrainiens, c'est-à-dire 70 %, 16 % seulement de Polonais, 12 % de Juifs et 2 % d'Allemands. Les Polonais sont donc en infime minorité (16 %). Et c'est cette minorité qui, grâce à la création d'une seule province autonome, gouverne le territoire et le peuple ukrainien !

La domination polonaise en Galicie, exposée plus haut en quelques traits, a causé beaucoup de tort aux Ukrainiens, mais n'a pas atteint son but qui était d'étouffer complètement le développement national de ce peuple et de poloniser le pays.

Profitant des possibilités de développement que leur offrait la Constitution autrichienne, les Ukrainiens ont fait de grands progrès dans tous les domaines de la vie sociale moderne, ce qui les autorise à revendiquer une place égale à celle des autres nations civilisées. Il faut remarquer que depuis 1880 environ et jusqu'à nos jours, la Galicie Orientale a joué dans la vie du peuple ukrainien tout entier, un rôle important, celui de centre de la culture nationale.

Lorsque l'ukase de 1876 interdit aux Ukrainiens de Russie d'écrire en leur langue, la Galicie Orientale devint le seul refuge des intellectuels, qui s'efforcèrent d'y concentrer toutes les forces morales de la nation.

Si l'on veut se donner la peine d'étudier attentivement la situation du peuple ukrainien, aussi bien en Autriche qu'en Russie, on reconnaîtra qu'au cours du XIX^e siècle ce peuple a accompli de grandes choses dans les circonstances les plus difficiles, en Russie sous la pression du despotisme des Russes, en Autriche dans sa lutte contre la domination polonaise. Il est

devenu une nation moderne qui a le sentiment de son unité, malgré les frontières qui la divisent, et qui aspire à l'idéal politique des Etats contemporains : être unie, libre et indépendante parmi les autres nations du monde civilisé.

Ceci n'est pas une exagération. On pourra s'en rendre compte d'après les derniers événements de Russie, au cours desquels le peuple ukrainien a forcé le gouvernement provisoire à reconnaître l'autonomie de l'Ukraine.

La place qu'il s'est acquise en Russie ne peut que favoriser les aspirations des Ukrainiens d'Autriche.

Jusqu'ici on pouvait leur dire : « Si à plaindre que vous soyez, vous l'êtes cependant beaucoup moins que vos frères de Russie ! »

C'est du reste de cet argument que se servaient les hommes d'Etat autrichiens et les Polonais pour répondre aux réclamations et aux plaintes des Ukrainiens. Il faut espérer que désormais le gouvernement autrichien saura reconnaître que la situation politique des Ukrainiens d'Autriche doit être en rapport avec celle des Ukrainiens de Russie.

Après des siècles de domination polonaise, la Galicie orientale verra enfin ses droits reconnus !

VIII

LA GALICIE APRÈS LA GUERRE

Sans tenir compte des changements de frontières, des nouveaux Etats, des transformations intérieures qui auront lieu après la guerre, on peut d'ores et déjà répondre en principe à la question de savoir ce que deviendra la Galicie, que cette province créée en 1860 devra être divisée en deux parties historiques et nationales, c'est-à-dire en un territoire ukrainien et un territoire polonais.

Sur cette base seulement on pourra établir la nouvelle organisation de la Galicie. Supposons que celle-ci reste à l'Autriche après la conclusion de la paix ; le maintien de l'ancien état de choses et surtout la mise en vigueur du rescrit impérial du 4 novembre 1916, publié dans le sens des aspirations polonaises, seraient une violation du principe de la liberté nationale et une injustice révoltante envers le peuple ukrainien. En outre, ils menaceraient la sécurité de l'empire autrichien qui ne peut exister et prospérer que comme Etat de nationalités, c'est-à-dire comme association politique de peuples libres.

L'Autriche a commis une faute grave en favorisant la politique des Polonais dans les territoires ukrainiens et en réunissant en une sorte d'organisation polonaise (la Galicie autonome) deux peuples non

seulement complètement différents au point de vue historique et national, mais encore ennemis.

Elle n'a tenu aucun compte des particularités nationales des Ukrainiens, ne leur a laissé aucune possibilité de développement, et les a replacés sous la domination polonaise dont ils croyaient être débarrassés à jamais. Elle a ainsi créé une province administrative n'ayant pas d'unité dans ses intérêts.

Cette province est devenue le théâtre de luttes continuelles entre les opprimés et les oppresseurs, ceux-ci luttant pour le maintien de leurs prérogatives, ceux-là pour leur droit à l'existence. Cette lutte a entravé non seulement le développement culturel des dits territoires, mais aussi celui de l'Etat tout entier.

L'antagonisme entre Polonais et Ukrainiens a pris de telles proportions qu'un étudiant ukrainien, M. Sit-chinsky, a même été jusqu'à assassiner le gouverneur polonais de la Galicie, le comte André Potocki (1907) ¹.

La situation a dégénéré petit à petit en un scandale européen et les Polonais sont devenus si puissants que le gouvernement de Vienne dépend en quelque sorte d'eux et est obligé de solliciter leurs faveurs.

Si la Galicie devenait une sorte d'Etat polonais dans le cadre de l'Autriche, celle-ci n'aurait que des devoirs envers elle et les Polonais des droits, ce qui ne contribuerait assurément pas à maintenir l'ordre à

¹ Le comte Potocki, qui possédait des terres en Russie et sollicitait la naturalisation russe pour un de ses fils, protégeait la propagande russe en Galicie. Pendant les élections de 1906, où il favorisa le célèbre Doudykievitch, des troubles éclatèrent pendant lesquels un prysan ruthène, Kahanetz, opposé à Doudykievitch, fut tué par les gendarmes. Ce fait provoqua le meurtre du gouverneur Potocki.

l'intérieur. Pour les Ukrainiens, cet état de choses voudrait dire que l'Autriche s'est définitivement résolue à poursuivre la politique de l'ancien royaume de Pologne. Leur attitude à son égard changerait alors du tout au tout.

Jusqu'ici, ils avaient toujours considéré l'Autriche comme une libératrice. Elle les avait délivrés du joug polonais sous lequel ils avaient gémi pendant si longtemps et deviendrait certainement un Etat fédératif dans lequel chaque peuple pourrait jouir de sa liberté nationale.

Leur programme était basé sur cette conviction : reconstitution de l'Etat sur la base de l'autonomie des nations et création d'une province ukrainienne autonome. Mais si l'état de choses actuel continue à subsister, les Ukrainiens verront qu'ils ont fait fausse route et qu'ils doivent renoncer à leur programme national dans le cadre de l'Autriche pour chercher ailleurs un meilleur avenir.

Jusqu'ici, leur politique a toujours été soutenue par la pensée qu'en Russie les Ukrainiens étaient en butte à la russification, et que l'Autriche était le seul endroit où leur peuple pourrait développer sa nationalité.

La Révolution russe a changé tout cela. L'Ukraine autonome est en train de s'organiser et est destinée à jouer un rôle important à l'intérieur de la Russie. Le danger russe, qui faisait de l'Autriche le seul lieu de refuge de la nationalité ukrainienne, a déjà été surmonté ; le centre de sa vie nationale sera désormais l'Ukraine autonome, bâtie sur les ruines du tsarisme. Il est évident que cette nouvelle situation va exercer une influence décisive sur l'attitude des Ukrainiens d'Autriche.

Seule la réunion de leurs territoires (Galicie orientale, partie ukrainienne de la Bukovine et de la Hongrie) en une province autonome spéciale, dans laquelle ils jouiront des mêmes libertés que leurs frères de Russie, pourra satisfaire le peuple ukrainien dans son ensemble et éviter la formation d'une irredenta ukrainienne en Autriche.

Les prétentions des Polonais vont cependant beaucoup plus loin qu'une large autonomie de la Galicie. Réunir le royaume de Pologne, la province de Galicie, les territoires de l'ancien Etat polonais arrachés à la Russie par les empires centraux, et, si possible, la Pologne prussienne, en un seul Etat, capable de jouer en Europe orientale le rôle d'une grande puissance, tel est le véritable programme polonais à l'heure actuelle.

Nous croyons avoir suffisamment démontré que les Polonais n'ont pas plus droit à la Galicie orientale qu'aux autres territoires ukrainiens ayant fait partie de l'ancien royaume de Pologne. Le peuple ukrainien ne reconnaîtra jamais un traité le condamnant à faire partie du futur Etat polonais. Si cela devait arriver, il adopterait dès le début une attitude hostile envers cet Etat, comme envers une puissance ennemie qui chercherait à le violer.

La conclusion de la paix pourrait aussi aboutir à un changement de frontières entre l'Autriche et la Russie, au profit de l'une ou de l'autre de ces deux puissances.

Dans le premier cas, les Ukrainiens auraient intérêt à ce que les territoires séparés de la Russie ne soient ni administrés comme territoires occupés, ni incorporés au futur Etat polonais (nous avons déjà parlé plus haut de ce que serait l'attitude des Ukrai-

niens dans ce dernier cas), mais au contraire à ce qu'ils forment avec les autres terres ukrainiennes de la monarchie des Habsbourg un Etat ukrainien dans le cadre de celle-ci.

Dans le deuxième cas, les Ukrainiens auraient intérêt à ce que le recul des frontières ait lieu d'après le principe des nationalités, c'est-à-dire que la nouvelle frontière de la Russie coïncide avec la frontière occidentale de l'Ukraine autrichienne. Celle-ci serait ainsi réunie à l'Ukraine autonome russe et jouirait d'une pleine liberté nationale, ce qui constituerait pour ce peuple la réalisation de son idéal : ne former qu'un tout sur un territoire autonome.

Nous terminons par le « *Cæterum censeo* » ukrainien :

La province de Galicie, créée dans l'intérêt de la domination polonaise sur le peuple ukrainien, doit être divisée en ses parties naturelles, un territoire polonais et un territoire ukrainien, afin que les Ukrainiens d'Autriche soient définitivement libérés de la domination polonaise et puissent jouir de leur liberté nationale, soit dans le cadre de l'Autriche, soit réunis à leurs frères de l'Ukraine autonome.

Non seulement l'intérêt du peuple ukrainien, mais encore le principe de la liberté des peuples l'exigent.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction aux problèmes galiciens	3
I Comment la Galicie est devenue province autrichienne	6
II La Galicie, Etat ukrainien de Halytch-Volhynie . . .	9
III La Galicie sous la domination polonaise	13
IV La Galicie, province autrichienne jusqu'en 1860 . . .	18
Projet d'un partage sur les bases nationales.	
<i>a)</i> Décrets du gouvernement autrichien	18
<i>b)</i> Le mouvement ukrainien	19
<i>c)</i> La contre-action polonaise	21
<i>d)</i> La question du partage de la Galicie à la Com- mission de rédaction d'une constitution au- trichienne	23
<i>e)</i> La Galicie dans la Constitution de l'Empire du 4 mars 1849 et la Constitution pour la Ga- licie du 29 septembre 1850	24
V La Galicie, province autrichienne autonome sous la domination polonaise	28
VI Méthodes polonaises contre les Ukrainiens Russophilisme et radicalisme.	37
VII La Galicie orientale, territoire ukrainien	44
VIII La Galicie après la guerre	48

